

DELIBERATION N° 92/02-02 - CARTE SCOLAIRE 1er DEGRE/RENTREE SCOLAIRE 1992-1993

Monsieur SQUILLACE, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée d'une lettre de l'Inspection Académique de Meurthe-et-Moselle annonçant la fermeture :

- d'une classe à l'école primaire Jacques Prévert,
- d'une classe à l'école maternelle Jean Charcot,

pour la rentrée scolaire 1992-1993.

Il l'informe que cette décision intervient malgré un courrier municipal du 9 janvier dernier contestant les chiffres avancés pour ces deux écoles.

Compte-tenu des prévisions municipales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de s'opposer à la fermeture de 2 classes :

- l'une à l'école primaire J. Prévert
- l'autre à la maternelle J. Charcot

- de demander à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de prendre en compte le chiffre des effectifs prévisionnels de la rentrée 1992, intégrant les constructions nouvelles en cours.